### COMMENT OBTENIR L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT?

Un accès aux soins pour les étrangers en situation irrégulière



#### L'AME est accessible gratuitement et prend en charge :

- 100% des soins médicaux et d'hospitalisation en cas de maladie ou de maternité
- Les frais de médicaments à condition d'accepter les génériques
- Aucune avance de frais pour les bénéficiaires

Elle est attribuée pour 12 mois et peut être renouvelée chaque année.

# QUI PEUT **BÉNÉFICIER DE L'AME?**

L'AME est une aide soumise à condition de résidence et de ressources.

Elle est destinée aux personnes se trouvant dans l'une des situations suivantes :

- Personnes en situation irrégulière sans titre de séjour ni demande en cours
- Ayants droit d'un bénéficiaire de l'AME
- Personnes en garde à vue (ou dans un centre de rétention administrative) nécessitant des soins
- Mineurs dont les parents sont en situation irrégulière (même si ses parents ne bénéficient pas de l'AME)

Les personnes à charge du bénéficiaire accèdent également à l'Aide Médicale d'État (conjoint, concubin ou partenaire de Pacs et les enfants à charge jusqu'à 20 ans en cas d'études).

#### **CONDITIONS DE L'AME:**

### • De résidence

Pour obtenir l'AME le demandeur doit justifier d'une résidence stable en France ou dans un DOM (hors Mayotte) *depuis plus de 3 mois.* 

#### • De ressources

L'Aide Médicale d'Etat est accessible sous conditions de ressources. Voici les plafonds à ne pas dépasser pour en bénéficier :

Attention : si vous êtes hébergé à titre gratuit, une somme est ajoutée à vos ressources mensuelles (majoration).
Son montant est variable selon la composition du fover (de 71.82€ pour une

Son montant est variable selon la composition du foyer (de 71,82€ pour une personne seule à 150,83€ pour une famille d'au moins 3 personnes).

Composition de la famille	Plafonds de ressources par mois	Plafonds de ressources mensuel dans les DOM
Personne seule	813€	888€
2 personnes	1.196€	1.332€
3 personnes	1.436€	1.598€
4 personnes	1.675€	1.864€
Par personne supplémentaire	319€	355€

**Source** - L'assurance maladie - pour l'ensemble des montants et des plafonds citées.

\*\* Les ressources prises en compte sont celles des 12 derniers mois perçues en France comme à l'étranger.

# COMMENT EN FAIRE LA DEMANDE?

Pour demander l'Aide Médicale d'Etat, complétez

**le formulaire Cerfa n°11573\*09**. Vous pouvez le télécharger directement sur :

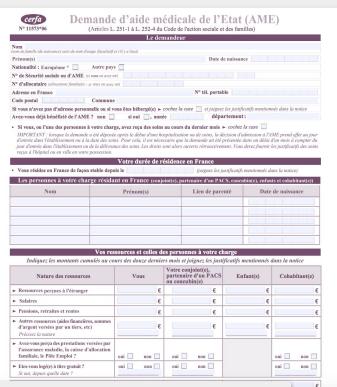
https://www.aide-sociale.fr/aide-medicale-etat-formulaire-ame/

Une fois complet le formulaire peut être déposé :

- A la CPAM
- Au CCAS
- Aux services sociaux
- Dans les établissements de santé
- Auprès d'une associations agréées (comme la Croix Rouge)

Ces organismes peuvent également vous aider à compléter votre dossier si vous en avez besoin.





Votre CPAM vous informe de sa décision dans les 2 mois qui suivent la demande. Si elle est acceptée, vous serez invité à retirer votre carte d'admission à l'AME.

